

## CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME EMPLOI 17 D'AUTHENTIFICATION AU PORTAIL CITOYEN

Le Département de la Charente-Maritime (ci-après « Le Département »), sis Maison de la Charente Maritime 85, boulevard de la République CS 60003, La Rochelle Cedex 9 (17076) met à la disposition des citoyens une plateforme dédiée à la gestion du Revenu de Solidarité Active et à la promotion du retour à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA ou tout habitant du Département de la Charente-Maritime en recherche d'emploi en les mettant en contact de manière innovante avec des employeurs qui recrutent.

L'utilisation de cette plateforme est facultative et gratuite. Les usagers choisissent librement d'accéder à ce service.

Les conditions d'utilisation des téléservices présents sur cette plateforme s'inscrivent dans le cadre de :

- L'article 4 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives
- Du décret n° 2009-730 du 18 juin 2009 relatif à l'espace de stockage accessible en ligne pris en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives
- Du Décret no 2009-716 du 18 juin 2009 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel accompagnant la mise en œuvre du revenu de solidarité active et portant diverses dispositions de coordination ;

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « CGU ») ont pour objet de vous indiquer les règles d'utilisation des téléservices accessibles depuis la plateforme emploi17.

### Description de la plateforme

La plateforme est disponible sous deux formes :

- Une plateforme consultable depuis tout navigateur internet sur [www.emploi17.fr](http://www.emploi17.fr)
- Une application installable sur les Smartphones IOS et Android via les magasins d'applications (App Store et Play Store) sous le nom Emploi17.

## **Obligations des utilisateurs des téléservices :**

L'utilisation des téléservices est subordonnée à l'acceptation par l'utilisateur des présentes conditions d'utilisation et, le cas échéant, des conditions spécifiques propres à chacune des démarches administratives proposées.

L'ensemble des dispositions relatives à la collecte et aux traitements des données à caractère personnel est défini dans la politique de protection des données à caractère personnel du Département consultable ici et fait l'objet de mentions d'information et/ou d'acceptation affichées sur chaque téléservice au moment de la collecte. Vous pouvez retrouver ces informations à tout moment en cliquant ici

L'utilisateur garantit que toutes les informations qu'il donne dans le formulaire d'inscription sont exactes, à jour et sincères. Il s'engage à communiquer au Département toute modification de ces informations afin que son dossier soit mis à jour, afin qu'elles correspondent toujours à la réalité de sa situation.

Les messages email ou SMS en provenance des téléservices seront envoyés à l'adresse courriel ou numéro de téléphone indiqués dans l'espace personnel de l'utilisateur.

L'utilisateur s'engage à utiliser personnellement les téléservices et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte, sauf à en supporter l'entière responsabilité.

Il est également personnellement responsable du maintien de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. Il doit immédiatement contacter le Département s'il remarque que son compte a été utilisé à son insu. Il reconnaît au Département le droit de prendre toutes mesures appropriées en pareil cas.

Les utilisateurs doivent disposer de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes CGU. La personne physique qui ne dispose pas de la pleine capacité juridique ne peut utiliser les téléservices qu'avec l'accord de son représentant légal.

L'utilisateur s'engage à respecter expressément les lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment, de manière non limitative, ceux régissant le fonctionnement des services en ligne, le commerce, la vente à distance, la protection des mineurs, le respect de la personne humaine et de la vie privée, la propriété intellectuelle.

L'utilisateur s'engage à ne pas stocker, transférer, diffuser ou rendre accessible, de quelque façon que ce soit, tout message, document, image ou autre support numérique dont le contenu serait susceptible :

- De porter atteinte à la dignité d'autrui, notamment au regard de la race, de la nationalité, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'âge, du handicap, de la religion ou des convictions politiques,
- De constituer une atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale,
- De constituer une incitation à la pédophilie, à la pornographie, la haine raciale, au meurtre, au terrorisme, au proxénétisme, au trafic de stupéfiants, à la contrefaçon, au piratage informatique.

Pour finaliser l'inscription au téléservice, l'utilisateur devra valider son adhésion aux présentes CGU.

La validation de l'inscription entraîne l'ouverture d'un compte au nom de l'utilisateur, lui donnant accès à un espace personnel.

Un courrier électronique de confirmation d'inscription est ensuite envoyé à l'utilisateur au moyen de l'adresse email qu'il a communiqué lors de son inscription.

Par la suite, chaque fois que l'utilisateur voudra utiliser le téléservice, il devra s'identifier au moyen de son adresse courriel et de son mot de passe personnel.

S'il est bénéficiaire du RSA, il devra saisir le code unique qui lui aura été préalablement communiqué par le Département.

L'utilisateur aura la possibilité d'utiliser son compte France Connect.

Une fois son inscription validée, l'utilisateur aura accès aux fonctionnalités suivantes :

- Pour le téléservice de mise en relation des personnes en recherche d'emploi avec des recruteurs :
  - Pour les personnes en recherche d'emploi :
    - Gérer son compte utilisateur,
    - S'inscrire ou se désinscrire pour recevoir des informations et des actualités de la part du Département,
    - Déposer son CV de manière interactive,
    - Accéder aux offres d'emploi qui correspondent à leur CV,
    - Accéder à des offres de formation,
    - Consulter l'annuaire des entreprises du département de la Charente-Maritime,
    - Postuler à des offres d'emploi ou de formation,
    - Communiquer avec les recruteurs et le Département,
    - S'inscrire à des évènements et forums de l'emploi.
  - Pour les recruteurs :
    - Gérer son compte utilisateur,
    - S'inscrire ou se désinscrire pour recevoir des informations et des actualités de la part du Département,
    - Accéder aux profils des candidats qui correspondent à leurs offres,
    - Contacter les candidats qui correspondent à leurs offres,
    - Consulter l'annuaire des entreprises du département de la Charente-Maritime,
    - Proposer des offres d'emploi de manière interactive,
    - Communiquer avec les candidats et le Département.
- Pour le téléservice de gestion du RSA :
  - Pour les bénéficiaires du RSA
    - Gérer son compte utilisateur,
    - Accéder à son parcours de bénéficiaire du RSA : données administratives, informations de situation sociale et professionnelle qu'il aura communiquées, orientation, structure de suivi, référent unique, Contrat d'Engagements Réciproques, actions d'insertion, demandes d'aide financière,

- Accéder à son porte-document contenant les documents qui lui ont été adressés,
  - Communiquer avec son référent unique et les opérateurs d'action d'insertion,
  - Visualiser ses rendez-vous
- Pour les référents externes
    - Gérer son compte utilisateur,
    - Accéder à la liste des bénéficiaires du RSA pour lesquels il est le référent unique
- Pour les opérateurs d'action d'insertion
    - Gérer son compte utilisateur,
    - Accéder à son offre d'actions d'insertion
    - Accéder à la liste des bénéficiaires du RSA qui font l'objet d'une prescription sur une action ou qui suivent une action,
    - Accéder au parcours du bénéficiaire du RSA : données administratives, informations de situation sociale et professionnelle, Structure de suivi, référent unique, actions d'insertion,
    - Renseigner les éléments d'effectivité et de bilan des actions suivies
    - Communiquer avec les référents uniques, le Département et les bénéficiaires du RSA

En cas d'usage du téléservice via application mobile, l'utilisation de la fonctionnalité nommée « notifications push » nécessite le consentement préalable de l'utilisateur. Pour cela l'utilisateur devra activer, s'il le souhaite, la fonction de « notifications push » directement dans les réglages de son compte mobile et accepter que le téléservice « puisse y avoir recours. Cette fonctionnalité peut, à tout moment, et sans frais, être désactivée ou activée.

## **Règles spécifiques aux offres d'emploi**

Les recruteurs sont seuls responsables des offres d'emploi publiées sur le téléservice. A ce titre, ils s'engagent à respecter expressément les lois et règlements en vigueur sur le territoire français :

- Une offre d'emploi ne peut pas comporter des allégations fausses ou susceptibles d'induire en erreur et portant en particulier sur un ou plusieurs des éléments suivants :
  - L'existence, le caractère effectivement disponible, l'origine, la nature et la description de l'emploi ou du travail à domicile offert ;
  - La rémunération et les avantages annexes proposés ;
  - Le lieu de travail.
- Une offre d'emploi doit être rédigée en français. Lorsque l'emploi ou le travail proposé ne peut être désigné que par un terme étranger sans correspondant en français, le texte français en comporte une description suffisamment détaillée pour ne pas induire en erreur.
- Une offre d'emploi ne peut pas comporter de mentions discriminatoires sauf dispositions légales. Constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son origine, de son sexe, de sa situation de famille, de sa grossesse, de son apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, de son patronyme, de son lieu de résidence, de son état de santé, de sa perte d'autonomie, de son handicap, de ses caractéristiques génétiques, de ses mœurs, de

son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales, de sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable. Constitue une discrimination indirecte une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs mentionnés ci-dessus, un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés.

## **Responsabilité du Département de la Charente-Maritime**

La responsabilité du Département de la Charente-Maritime ne peut être engagée en cas d'usurpation d'identité ou d'utilisation frauduleuse du service.

Il ne peut être tenu pour responsable des dommages éventuellement causés par une personne non autorisée utilisant les identifiants et mots de passe de l'utilisateur.

Il est rappelé à l'utilisateur que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 du Code Pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Le Département de la Charente-Maritime se réserve le droit de bloquer l'accès, sans préavis ni indemnité d'aucune sorte, en cas de soupçon d'utilisation illicite, frauduleuse ou contraire à ces conditions générales d'utilisation.

## **Qualité de service**

Le service peut être suspendu, sans préavis, pour des raisons de maintenance, de sécurité ou de cas de force majeure. Une page d'information sera alors affichée mentionnant cette indisponibilité. L'indisponibilité du service ne donne droit à aucune indemnité.